

PERSONNEL NON-ÉLECTRICIEN

« EXÉCUTANT » ET/OU « CHARGÉ DE CHANTIER » BO / HO / HOV (FORMATION INITIALE)



4 participants minimum



7h



Charleville-Mézières,
Pont-Sainte-Marie,
Romilly-sur-Seine,
Châlons en Champagne,
Reims,
Vatry,
Chaumont,
Saint-Dizier.



Inter-entreprise :
200€ HT / personne

Intra-entreprise :
Tarif groupe
Maximum 10 personnes
900€ HT



commercial@almea-formations.fr

La formation habilitation électrique permet de sensibiliser le personnel électrique et non-électrique aux dangers de l'électricité et à la prévention des risques électriques. Cette formation permet à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

OBJECTIFS :

- Réaliser en sécurité des travaux non électriques et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510/ UTE C 18-510-1
- Savoir énoncer les effets des dangers électriques
- Citer les zones d'environnement et leurs limites
- Nommer les acteurs et les documents concernés par les travaux
- Appliquer les prescriptions liées à son titre d'habilitation
- Faire appliquer une instruction de sécurité

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Mise en situation
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Evaluation de fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa